



# HEBDO

## QUE PEUT FAIRE L'ENTREPRISE D'UN SALARIE CHAUFFEUR POIDS LOURD SANS PERMIS FAUTE DE RENOUVELLEMENT DU CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE ?

Selon la jurisprudence, l'incapacité pour le salarié chauffeur de satisfaire aux obligations de son contrat constitue le motif du licenciement.

Bien plus, le fait pour un chauffeur poids-lourd qui, pendant 1 mois, a conduit un véhicule de l'entreprise alors que son permis de conduire n'était plus valide faute de renouvellement du certificat médical d'aptitude justifie un licenciement pour faute grave.

Toutefois si l'employeur souhaite conserver le conducteur dans l'attente de la régularisation de sa situation, les parties peuvent convenir de solder des droits à absences rémunérées telles que des congés payés ou rtt, la mise en place d'un congé sans solde formalisé par une demande du salarié.

Sources :

- Cass. soc. 19 nov. 1980, n° 79-40.294
- Cass. soc. 12 mars 1991, n° 89-40.708
- Cass. soc. 25 janvier 2017, n° 14-26.071

<https://www.svp.com/>